

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

COMpte RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
Séance du 6 septembre 2021

Le 6 septembre 2021, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Paul Pouloux, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14 + 1 pouvoir

Etaient présents : Gérard COIGNAC, Sylvie SAVIGNAC, Maurice CHABRILLANGES, Sandrine CHEYPE, Alain COUTURAS, Bernard SENOUSSAOUI, Michèle PLANEILLE-RESTANY, Jean-Noël BOCQUET, Robert ROME, Hélène ROME, Sophie BOURDARIAS, Adeline SPROCANI, Nicolas GRANGER, Eléonore CHAUMEIL

Absent excusé : Dimitri MOULU (pouvoir à Gérard COIGNAC).

Mme Eléonore CHAUMEIL a été élu(e) secrétaire de séance.

La séance a débuté par l'approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2021.

0106092021 - Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de véhicules électriques et GNV coordonné par le Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC)

Vu la proposition de la FDEE de la Corrèze d'adhésion à un groupement de commande pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve qu'il décide par la suite l'achat de véhicules électriques et / ou GNV, adhère à ce groupement de commande.

0206092021 – Rénovation éclairage public – Programme 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer les 5 commandes d'éclairage public situées à La Basse vigne, le Poncheral, route d'Egletons, route d'Affieux et Chaumeil, et de les équiper d'horloges astronomiques afin de programmer une extinction de l'éclairage public. Il autorise SOCAMA ingénierie à effectuer ces travaux pour la somme estimée à 8 000€ HT (9 600€ TTC) financés comme suit : Participation FDEE/SIE (4 000 € HT) + Participation Mairie (4 000 € HT) +TVA récupérée par le secteur BMT.

Monsieur le maire précise que lorsque les armoires seront opérationnelles, l'extinction sera programmée. Une communication sera mise en place pour informer les usagers de la route dès l'entrée de la ville. Un article devra paraître sur le prochain bulletin municipal.

0306092021 - Désaffectation et déclassement du village vacances

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bien communal sis « le village vacances » parcelles AN 282 – 293 – 146 - 147 était à l'usage de village vacances

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il n'est plus classé « village vacances »

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (14 pour – 0 contre - 1 abstention) constate la désaffectation des biens cadastrés AN 282 – 293 – 146 - 147 sis « Village vacances » à Treignac et

décide leur déclassement du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal.

0406092021 – Mandat de vente du village vacances au cabinet CANTAIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (14 pour – 0 contre - 1 abstention) mandate le cabinet CANTAIS pour rechercher un acquéreur pour les parcelles AN 282 – 293 – 146 – 147, ancien village vacances, au prix de 350 000€ net vendeur via un mandat de vente semi-exclusif, avec des honoraires à hauteur de 10% du prix de vente TTC.

0506092021 - Recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité – « Activités périscolaires et ménage lié au COVID19 »

En raison d'un accroissement d'activité lié d'une part à la pandémie Covid19, nécessitant le nettoyage des classes et d'autre part à la poursuite des activités périscolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pendant l'année scolaire 2021-2022 pour encadrer des enfants pendant les activités périscolaires, les mardis et vendredis de 15h à 16h30 pendant la période scolaire et à partir de la rentrée de septembre 2021 jusqu'au 22 octobre 2021 pour désinfecter l'école Camille Fleury, les lundi – mardi et jeudi de 16h30 à 19h30 et du lundi au vendredi de 12h à 12h30 en application du protocole « Covid 19 ».

0606092021 - Recrutement d'agents saisonniers vacances de toussaint 2021

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer l'accueil et l'animation de l'ALSH, du 25 octobre 2021 au 5 novembre 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité, le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour assurer l'accueil et l'animation de l'ALSH, du 25 octobre 2021 au 5 novembre 2021, à temps complet et non complet selon un planning défini.

0706092021 Convention de prestations entre la commune de Treignac et l'AVEHC pour la fourniture de repas à l'ALSH la courte échelle – Vacances de Toussaint 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de prestations entre la commune de Treignac et l'AVEHC pour la fourniture de repas à l'ALSH la courte échelle du 22 octobre 2021 au 5 novembre 2021 au prix de 4.90€ HT (TVA 10%). La livraison sera assurée en régie par la commune de Treignac.

0806092021 - Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 de Corrèze Habitat – Plan de mise en vente de logements situés « avenue du 8 mai »

Dans le cadre de la rédaction de la convention d'utilité sociale CUS 2021-2026 conclue entre l'Etat et Corrèze Habitat, qui vaut autorisation de vente pour les logements mentionnés dans son plan de mise en vente, la commune de Treignac approuve la mise en vente par Corrèze Habitat, d'un immeuble collectif de 8 logements datant du 01/10/1971, situé « Avenue du 8 mai 1945 ».

0906092021 – Acquisition de parcelles suite à l'élargissement de voies au Trech Sud - Régularisation

Après bornage, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir à l'amiable les parcelles suivantes, cédées pour élargir deux voies au Trech Sud au prix de 1€ la parcelle et de prendre en charge les frais relatifs à ces transactions seront à la charge de la commune de Treignac

1006092021 - Création d'une crèche de 12 places

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de réaliser des travaux de création d'une crèche de 12 places dans l'ancien presbytère « Place Marc Sangnier » afin de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les familles pour assurer la garde des très jeunes enfants et de leurs difficultés pour trouver une assistante maternelle et de solliciter des aides auprès de l'Etat dans le cadre du CRTE 2021 et auprès de la CAF 19

Le projet est estimé à 320 000€ HT (384 000€ TTC) et les aides (Etat CRTE / DSIL 16% = 50 000€ + Aide de la CAF « plan rebond » 64% = 206 000 €)

1106092021 DM1 budget assainissement 1206092021DM3 budget principal

Des virements de crédits entre articles doivent être réalisés afin de permettre de régler les factures et d'adapter le budget primitif aux réalisations à ce jour en tenant compte des crédits disponibles. Cela concerne le Budget principal et le budget du service assainissement.

1306092021 - Vente d'une portion de la parcelle AN147 située en bordure du lotissement de la Fontfrège

Suite à la demande de M. et Mme KOHUT d'acquérir une portion de taillis communal afin d'agrandir la propriété qu'ils envisagent d'acheter « avenue des châtaigniers » à la Fontfrège, le Conseil Municipal, décide de vendre 2 000m² à l'angle de la parcelle AN 147 (à côté des parcelles AN 342 et 264), à M et Mme KOHUT au prix de 600€. L'ensemble des frais (liés à l'acte, géomètre...) seront à la charge des demandeurs.

1406092021 - Motion du conseil municipal de Treignac relatif à l'annonce par Madame ORTIZ, directrice de la DDFiP Corrèze de fermeture de plusieurs trésoreries dont celle de Treignac au premier janvier 2022 avec regroupement à Uzerche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, réaffirme le vœu du maintien de la trésorerie de Treignac et des missions nécessaires au service des usagers et des collectivités par la DDFiP.

1506092021 - Délégation de Service Public de type Concession pour la gestion du snack - bar-restaurant de la plage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (14 pour – 0 contre – 1 abstention), décide de lancer une procédure de DSP de type concession pour la gestion du snack-bar-restaurant de la plage à partir de 2022 et approuve le cahier des charges qui permettra aux candidats de déposer leur offre pour la gestion du snack-bar-restaurant de la plage.

1606092021 - Adressage Nomination complémentaire de voies de la commune de Treignac

Après en avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité de valider les noms attribués aux voies communales et d'adopter les dénominations suivantes

- Chemin de la Fournerie
- Chemin de la Grande Pièce
- Chemin des Carderies
- Chemin du Puy
- Chemin du Puy Chatenet
- Impasse de la Cheminée Equilibre
- Route de Boisse
- Route du Barrage
- Route du Village de Vacances
- Route Fontaine des Lépreux
- Rue des Comborn
- Route du Bas Chaumeil

Monsieur le maire indique que des plaques et numéros de rue manquants devraient être posés prochainement.

Il informe l'assemblée que suite à la consultation pour la rénovation énergétique de la maison du stade André Barrière, des devis ont été sollicités pour les menuiseries intérieures pour lequel il n'y avait pas eu d'offre. Les travaux devraient débuter en novembre 2021.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la suppression de la régie « droit de plaque » qui permettait d'encaisser l'achat des plaques apposées sur les concessions perpétuelles mentionnant leur numéro.

Madame Sylvie SAVIGNAC a pris contact avec la DRAC pour la réédition des ouvrages de Jean VINATIER. Une étude pour le financement est en cours.

Un point est fait sur la souscription avec DARTAGNANS pour le financement des travaux dans la chapelle des pénitents.

Madame Sandrine CHEYPE informe le conseil qu'une étude est en cours pour la création d'un nouveau site internet pour la commune.

Monsieur le maire indique qu'un expert judiciaire a été mandaté par le tribunal dans le cadre d'une procédure de péril sur le bâtiment situé « 3 place Marc Sangnier ». Après s'être rendu sur place, il a constaté que ce bâtiment présentait un péril sur l'espace privé de la propriété voisine et l'absence de péril côté domaine public. Son rapport sera transmis au propriétaire riverain.

Monsieur le maire rend compte d'un entretien avec Monsieur SEIGNE et Monsieur VAN DER LINDEN, représentants FLOWER CAMPING, qui prévoient des travaux pour le rendre éco-responsable et obtenir une 4^{ème} étoile à moyen terme. Pour ce faire ils sollicitent de pouvoir signer un contrat de bail commercial avec la commune.

Madame Sylvie SAVIGNAC présente l'exposition « Femmes d'exception » mise en place salle Paul Pouloux avec les portraits de femmes remarquables du territoire qui se déroulera du 7 au 19 septembre 2021 et se poursuivra du 20 septembre au 3 octobre à la médiathèque intercommunale et le programme des journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre.

Madame Eléonore CHAUMEIL fait part du mécontentement des usagers de la ligne de bus TREIGNAC/TULLE depuis la rentrée et la fusion de 2 lignes (Tulle/Treignac et Tulle/Limoges).. Monsieur le maire demande que les courriers des usagers lui soient transmis pour en informer le service des transports de la région Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le maire lève la séance à 20h30.